

L'Union SNUI - Sud Trésor est devenu :



**Solidaires Finances Publiques**

**VAL - DE - MARNE**

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95  
solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

## Compte-rendu du Comité Technique Local (CTL) du 10 juillet 2014

Nous avons lu la déclaration liminaire ci-jointe.

Ce comité technique local avait pour objet :

### 1) L'expérimentation de l'accueil sur rendez-vous :

Les Centres des Finances publiques de Boissy-saint-Léger et de Maisons-Alfort ont été choisis pour expérimenter l'accueil uniquement sur rendez-vous.

Si le Val-de-Marne est - de nouveau - volontaire pour une expérimentation, c'est parce que notre directeur départemental revendique la paternité de cette « brillante » idée.

L'objectif de l'accueil personnalisé sur rendez-vous est :

- « de désintoxiquer le contribuable et de l'éduquer en matière d'accueil » ;
- de tenter de maîtriser les flux d'accueil, sans cesse en augmentation (enfin reconnus par la direction) ;
- d'obliger le contribuable à utiliser les services en ligne (point de salut pour le contribuable qui n'a pas d'internet !).

L'information qui nous a été donnée est aussi lacunaire que les réponses aux questions que nous leur avons posées, à savoir :

- quid de la mise en place d'un vigile pour le filtrage (puisque la direction affirme s'être inspirée de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ?  
La Direction estime que le contribuable à qui l'on va demander de revenir un autre jour n'a pas de raison de s'énerver, malgré le changement radical de la politique d'accueil. Il n'y aurait donc pas besoin d'un vigile... mais ils verront en fonction des « incidents » ;
- nous copions sur la CAF, or cette dernière vient d'annoncer qu'elle cessait l'accueil sur rendez-vous sur 12 sites du Val-de-Marne (dont 5

définitivement) ;

- l'outil de prise de rendez-vous est en attente de validation par la centrale ;
- sera-t-il couplé avec le gestionnaire de file d'attente ?
- une fois le logiciel choisi, la formation sera assurée (par qui ?) ;
- le temps de réception sera limité, puisqu'encadré (quelle fréquence pour les rendez-vous ? Toutes les 15 minutes, 30 mn ?!?) ;
- quelle sera la répartition ? (Qui va recevoir ? Selon quel critère ?) ;
- la direction doit se renseigner pour savoir si les collègues pourront continuer à bénéficier de la prime d'accueil ;
- la direction n'a même pas pensé à avertir le Centre Impôts Services des modalités spécifiques prévues pour ces deux sites du Val-de-Marne.

Une nouvelle présentation nous sera donc faite, une fois que la direction aura réfléchi aux différentes questions ainsi posées.

Ce qui est certain, c'est que :

- le flux d'accueil pour le recouvrement sera maintenu en l'état ;
- des mini-CRT (Centre de Renseignement Téléphoné) seront mis en place de façon permanente sur ces deux sites « afin d'améliorer le taux d'appels aboutis ».

Il faudra donc créer un planning pour l'accueil téléphonique, prendre des agents des secteurs pour faire cet accueil (car pas d'emplois supplémentaires bien sur !), continuer à s'inscrire sur le planning d'accueil généraliste et sur celui d'accueil sur rendez-vous : euhhhh, où est l'allègement de la charge de travail et la simplification pour les agents ?!?

- une « vaste campagne d'information » des contribuables sera faite... à partir du mois d'août (?!) jusqu'à la mise en place du dispositif la deuxième quinzaine de novembre. (C'est bien connu, il n'y a plus de réception de masse à cette période : TLV (Taxe sur les Locaux Vacants) et rôles balais - donc sujets à contentieux) de TH (Taxe d'Habitation), IR (Impôt sur les revenus) et prélèvements sociaux).
- le contribuable devra être invité à se connecter sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) pour chercher sa réponse et/ou remplir un questionnaire pour l'y aider. Ce n'est que s'il ne trouve pas la solution à son problème que le résultat du questionnaire en ligne lui proposera de prendre un rendez-vous.
- leur vision utopique des choses conduit la direction à penser que les collègues auront le temps de consulter le dossier du contribuable, afin de préparer le rendez-vous et la réponse à apporter.
- tous les grades seront concernés par l'accueil sur rendez-vous.

Par ailleurs, nous nous sommes étonnés du fait que la Direction n'ait pas jugé utile d'informer les membres du CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) de cette réorganisation, alors même qu'une enquête est en cours sur les conditions d'accueil.

De plus, cette expérimentation apportant une modification importante des conditions d'exercice de nos missions, nous avons exigé la tenue d'un CHSCT sur ce sujet (conformément à la réglementation).

Nous avons conclu en votant contre ce projet (même si l'administration ne voulait nous le présenter que pour simple information).

## 2) PAP 2013-2014 :

Toutes les organisations syndicales ont unanimement dénoncé les conditions dans lesquelles le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et le PAP (Programme Annuel de Prévention) du Val-de-Marne avaient été soumis au CHSCT.

C'est d'ailleurs ce qui a conduit cette instance à refuser d'examiner celui de la DDFiP, le déclarant irrecevable en l'état. (Alors que ceux des Douanes et de la DNID (Direction Nationale des Interventions Domaniales) ont été étudiés). La Direction a de nouveau été très fortement incitée à prendre exemple sur l'excellente méthodologie de la DNID.

Dès lors, nous avons tous refusé d'examiner ce document, puisqu'il est totalement inachevé !

## 3) Questions diverses :

- Nous avons exigé que le DDFiP nous présente le plan pluriannuel qu'il vient de soumettre à Bercy (car il inclut des projets de réorganisation de services). Lors du dernier CTL la réponse était je ne peux pas car je ne l'ai pas encore rendu. Cette fois-ci l'excuse est : comme nous avons changé de Directeur général, il faut qu'il en prenne connaissance. Nous n'aurons donc sûrement pas de retour de la centrale avant octobre. Mais il nous assure qu'il n'y aura pas d'autre déménagement pour l'instant. (Doit-on vraiment le croire ??).
- Le déménagement de la Trésorerie du Perreux se fera vers le 7 novembre.
- Les ordinateurs portables des brigades de vérification sont ENFIN arrivés (36, plus 10 ultraportables). Ils vont être configurés par la DISI avant d'être donnés aux collègues concernés. La direction doit nous communiquer la répartition de ces ordinateurs par brigade. (Mauvaise nouvelle pour certains : ils vont garder leur ordinateur portable... de 10 kg !). Il est hallucinant de constater que l'on arrive à trouver de l'argent pour acheter des tablettes tactiles ou des ordinateurs mis à disposition des usagers, mais pas pour donner aux agents les moyens de travailler ! Nous avons exigé que la direction rachète des écrans, des ordinateurs et des imprimantes car il n'y en a plus un seul en stock !!! (Bref, il ne faut pas que votre matériel tombe en panne, sinon vous

serez au chômage technique !).

- Nous avons rappelé que les collègues attendaient toujours la note départementale concernant les dérogations à la levée de l'anonymat. Une fois de plus, la direction va contacter la centrale avant de nous répondre.
- Nous avons exigé la liste par site et par montant des primes d'accueil versées dans le Val-de-Marne. Après avoir tenté d'éluder le sujet, la Direction va procéder à ce recensement.
- Un groupe de travail va être fait afin d'amender la note départementale sur les remboursements de frais de déplacement.
- Nous avons échangé sur la surcharge de travail lié au CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi), le manque d'effectifs à la paie départementale (mais qui gagne... 1 AFiPA : et oui, un de plus !).
- Une lettre d'information sur le nouveau régime indemnitaire des agents B et C sera jointe à la fiche de paie de juillet.

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements.

**Vos représentants au CTL :**

**Titulaires : Bernardo DOUET, David FERREIRA, Olivier LEDUC, Sylvie GUILLERAND ;**

**Suppléants : Christophe BARBIER, Eddy PRUD'HOMME, René GUSSE, Stéphane BAILLIN.**